

1.0 INTRODUCTION¹

La présente étude répertorie et analyse les mesures prises au cours de la dernière décennie par les États-Unis à l'endroit du Canada en vertu des dispositions législatives américaines sur les sanctions commerciales. Le lecteur y reconnaîtra quatre grandes parties. Dans la première, on voit comment les autorités américaines, c'est-à-dire l'International Trade Administration (ITA) au département du Commerce (DOC), appliquent aux produits canadiens les lois portant sur les droits compensateurs et déterminent les subventions que peuvent avoir reçues ces produits dans le cadre de programmes gouvernementaux. La deuxième partie traite des dispositions antidumping et comporte l'analyse de récentes enquêtes en la matière et visant des produits canadiens. Dans la troisième partie, on trouvera la description de divers autres recours commerciaux des États-Unis, ainsi que l'analyse d'affaires récentes visant des produits canadiens en vertu de différentes dispositions : les règles connues sous le nom d'«article 301», les prescriptions dites «Super 301» et les dispositions spéciales 301, ainsi que les articles 337, 232, 332 et 201. Le lecteur trouvera au tableau 1 un résumé des dispositions législatives américaines prévoyant des mesures de protection contre les importations. Enfin, dans la quatrième partie, on aborde la manière dont les enquêtes américaines en matière de droits compensateurs et de droits antidumping se sont déroulées depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis (ALE); on s'y intéresse surtout au mécanisme de règlement des différends prévu au chapitre 19 de l'Accord, de même qu'aux travaux des divers groupes spéciaux binationaux institués en vertu des dispositions de ce chapitre.

¹ Les renseignements présentés dans cette étude étaient à jour au 31 décembre 1992; le fait a son importance, étant donné que les lois américaines sur les sanctions commerciales sont fréquemment modifiées et qu'un certain nombre d'enquêtes ou d'affaires sont en cours.